République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois
Commune de Foncquevillers

# Procès-Verbal Séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

<u>Présents</u>: M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mme : DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Absente excusée : Mme BALAVOINE Christelle qui a donné procuration à M. LAGNIEZ Christophe.

Absente: Mme DEQUEANT Marine.

#### Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 11

Présents: 9Procuration: 1

Date de la convocation: 17/03/2023 - Date d'affichage: 17/03/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que neuf conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente. Madame BALAVOINE Christelle est absente excusée et a donné procuration à Monsieur LAGNIEZ Christophe. Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h44.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

## L'ordre du jour :

- 1 / Validation du procès-verbal de la réunion de conseil du 28 février 2023.
- 2/ Vote des attributions de subventions aux associations.
- 3/ Vote des attributions des bons chauffage.
- 4/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022.
- 5/ Vote affectation des résultats.
- 6/ Vote Taxes Foncières 2023.
- 7/ Compte-rendu conseil communautaire du 13 mars 2023.
- 8/ Compte-rendu du conseil d'école du 7 mars 2023.
- 9/ Questions diverses.

## 1/ Validation du Procès-Verbal de la réunion de conseil du mardi 28 février 2023 :

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le PV.

#### **Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

Commission "Les Foulées Foulquoises" - Réunion le mercredi 5 avril à 19h30.

Commission "Cérémonie du 1er juillet" - Monsieur Deladerière se renseigne sur les choses à mettre en place.

Stage sportif du 17 au 21 avril 2023 - Monsieur le Maire et Monsieur Soyez ont rencontré l'agent afin de valider le planning.

Il n'y aura plus de garderie le matin et le soir.

Les hauts de France propres - Monsieur Demailly fait le point sur l'après-midi - environ 100 Kg de déchets ont été ramassés.

Monsieur Demailly se renseigne pour organiser la fête de la nature le week-end du 28 mai.

## 2/Vote des attributions de subventions aux associations :

# "Les Amis Réunis autour de Foncquevillers" - Demande 2 500 €

Après un tour de table, il en ressort que l'association conserve le soutien de la commune qui attend de réelles innovations pour leurs manifestations.

Le conseil valide la somme de 2 500 €-

Vote POUR 8 - ABSTENTION 1 (Mme DERVILLERS Evelyne) - CONTRE 1 (M. BLONDIAUX Frédéric)

#### "La Brasserie d'Art" - Demande 1 000 €

Monsieur Deladerière argumente sur le fait d'appuyer plus amplement la demande de subvention de manière à récompenser le travail fourni par Madame Damagnez afin de promouvoir la culture dans les territoires ruraux.

Après un tour de table, Monsieur le Maire propose une subvention de 2 000 € que les conseillers valident.

# **Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## "Les Anciens Combattants" - Demande 400 €

La subvention sert à financer les gerbes déposées lors des cérémonies ou lors d'un deuil. Le Conseil valide la somme de 400 €.

#### **Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

# "SCF Pétanque" -

La manifestation aura lieu le lundi 29 mai 2023 - Journée caritative au profit, cette année, de la ligue contre le cancer - Hématologique CHA –

Aucune subvention n'est demandée, l'association demande des moyens, c'est-à-dire, la mise en place d'un tableau électrique plus fonctionnel ainsi qu'un point d'eau au niveau du bar, ainsi que l'accès à la maison foulquoise pour la préparation et les commodités.

Le compteur électrique du jeu de paume a été changé - mis en triphasé et neutre. Un tableau électrique au bar sera mis à la disposition des associations une fois que l'alimentation sera enterrée.

Monsieur Carré va demander un devis pour la mise en place d'un compteur et l'extension du réseau d'eau jusqu'au bar.

La maison Foulquoise sera mise à la disposition de l'association.

#### "Société de Chasse" - Demande 200 €

C'est une chasse communale - 33 chasseurs sont inscrits.

Le Conseil valide la somme de 200 €.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0** 

# "Anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires" - Demande 200 €

La subvention permet de régler leur cotisation et l'achat de gerbes si nécessaire.

Le Conseil valide la somme de 200 €.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

## "Club Saint-André" - Demande 300 €

Le Conseil valide la somme de 300 €.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0** 

## "SCA" - Demande 3 000 €.

Après avoir étudié le dossier de demande, il en ressort qu'il y a des dépenses de personnel, les arbitres, la ligue.

L'association a pu boucler sereinement l'année 2022 grâce à une subvention d'AGRIMETAL à hauteur de 5 000 €.

Monsieur Demailly rappelle que les obligations sont de plus en plus strictes et couteuses, que l'association compte plus de 160 licenciés, qu'elle prévoit de nouvelles manifestations pour 2023, que le Club conserve ses objectifs ambitieux au niveau sportif et attend donc le soutien financier, mais également en moyen et en infrastructure, des communes. Un effort particulier sera fait sur l'Ecole de Foot.

Monsieur le Maire fait remarquer que la Commune n'a aucun frais puisque le terrain ne peut être mis à la disposition du Club, contrairement à Berles, Bienvillers et Pommier. Le Conseil valide la somme de 3 000 €.

# Vote POUR 9 - ABSTENTION 1 (M. DEMAILLY Anthony) - CONTRE 0

#### "Harmonie de Bucquoy" - Ecole de musique -

Des enfants de Foncquevillers apprennent le solfège et à jouer d'un instrument. Ils pourraient bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'apprentissage tout comme la Commune pour de prochaines manifestations ou cérémonies. Une organisation très impressionnante est orchestrée par Madame Gérard, la Présidente et Monsieur Vaquette, le Directeur.

Après un tour de table, certains conseillers proposent d'octroyer la somme de 200 € et d'autres 500 €.

Le Conseil valide la somme de 500 €.

Vote POUR 7 - ABSTENTION 1 (Mme DERVILLERS Evelyne) - CONTRE 2 (MM BLONDIAUX Frédéric et GONS Gaylord)

# Soit un total de subventions attribuées aux associations : 9 100 €

# 3/ Vote des attributions des bons chauffage :

Le huis clos est demandé afin de préserver la confidentialité. Le huis clos est prononcé et l'enregistrement mis sur pause.

14 demandes ont été déposées. Après vérification avec le barème 2023 en vigueur, il en résulte que :

4 foyers ont le droit à 48 € d'aide,

1 foyer a le droit à 63 € d'aide,

1 foyer a le droit à 146 € d'aide,

1 fover a le droit à 176 € d'aide.

1 foyer a le droit à 194 € d'aide,

2 foyers ont le droit à 277 € d'aide.

## Soit un total de participation de la Commune de 1 325 €.

Le huis clos est levé, l'enregistrement reprend.

# 4/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 :

5/ Vote affectation des résultats 2022 :

Monsieur Soyez, Président, présente le compte de gestion et le compte administratif 2022.

Après en avoir fait la lecture, Monsieur Soyez présente l'affectation des résultats.

Résultat de clôture en Fonctionnement : + 231 472,23 € (inscription au compte 002)

Résultat de clôture en Investissement : + 145 502,81 € (inscription au compte 001)

Restes à réaliser Dépenses : 60 529 €

Recettes : 6 665 €

Monsieur le Maire sort, Monsieur le Président fait voter les conseillers comme suit : **Vote POUR 8 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0** 

Monsieur le Président signe le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire et Monsieur Blondiaux ont rencontré Monsieur Wanin (Trésorerie de Bapaume) afin d'analyser les dépenses et les recettes de la Commune. La CAF (la capacité d'autofinancement) est en augmentation et le coefficient d'endettement en baisse. Il a souligné un bel effort dans la gestion du budget 2022 et nous a donné ses conseils pour la préparation du budget 2023.

#### 6/ Vote Taxes Foncières 2023:

Le Conseil Municipal avait décidé lors du vote des taxes en 2020 de baisser celles-ci de 5 points.

La base des taxes 2023 connaît une augmentation de 7,1 %. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la part communale.

Le produit attendu s'élèvera ainsi à 126 041 €.

Le Conseil décide de maintenir les mêmes taux -

Taxe Foncière Bâtie: 39,20 %

Taxe Foncière Non Bâties: 48,27 %

Taxe d'Habitation (hors résidences principales et logements vacants) :

10,72€

Il est rappelé que le taux de la part communale maintenu reste indexé sur la base, et par conséquent, la taxe communale subit, indépendamment de la volonté du Conseil, l'augmentation due à celle de la base.

#### **Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

# 7/ Compte-rendu conseil communautaire du 13 mars 2023 :

Monsieur Demailly revient sur les points importants.

Pour information, les dotations d'investissements allouées aux communes et EPCI baissent, cela aura un impact sur les dossiers déposés cette année. De plus, le caractère écologique définira le taux de subvention.

Des fonds verts sont mis en place pour les projets réalisés dans le cadre de la transition énergétique.

La péréquation augmente, nous pouvons attendre des retombées positives.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) augmente - taux de 24,67 % au lieu de 21,81 % en 2022. La CCSA applique le principe de fiscalisation totale de la facture.

L'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) - 20 % revient aux Communes porteuses de projets éoliens.

La participation au traitement des dossiers d'urbanisme - cela concerne les exercices 2021 et 2022 qui vont être facturés aux Communes. L'équivalent PC (Permis de Construire) a été fixé à 168€ pour 2021 et 175€ pour 2022.

# 8/ Compte-rendu du conseil d'école du 7 mars 2023 :

Le Syndicat, lors du vote du budget, a décidé de participer au séjour pédagogique à hauteur de 5 000 € au lieu de 10 800 € - 1 seul poste d'ATSEM - le budget alloué pour les fournitures scolaires est de 38 € par enfant - Les repas scolaires ont augmentés de 0,45 € qui ont été répercutés sur la facturation aux familles depuis février 2023 - Des restrictions de budget ont été mises en place.

# 9/ Questions diverses:

La réunion du SIVOM de Pas est prévue le lundi 27 mars, les délégués sont retenus par d'autres obligations. Ils seront excusés.

Monsieur le Maire rappelle que la clôture entre le 6 et le 4 rue Verte est toujours en attente - Monsieur Demailly a consulté la règlementation du PLUI, seuls les 10 premiers mètres depuis l'arrière de la maison peuvent être aménagés avec une palissade béton. Ici, il y a environ 37 mètres de séparation à clôturer.

Il convient de demander un devis afin d'avoir une idée du coût pour la Commune.

Monsieur Soyez fait remarquer qu'il y a également la partie gauche, entre le logement et le terrain conservé par la Commune, à clôturer.

Monsieur Deladerière revient sur un problème récurrent constaté par plusieurs habitants - Un foyer de la rue Haute reverse des eaux usées le soir ou la nuit - Monsieur Demailly s'est renseigné auprès de la CCSA, son assainissement a été réputé non conforme en 2019 suite au contrôle du SPANC mais le rejet pourrait également venir de lisier d'élevage, qui serait un manquement au règlement sanitaire départemental -Monsieur le Maire sollicite Monsieur Demailly pour trouver les textes de lois applicables dans cette situation avant d'intervenir – Le pouvoir de police du Maire peut s'appliquer, une plainte peut également être déposée à la gendarmerie, l'ARS peut aussi être saisie dans le cadre d'une pollution des sols.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h43. La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 4 avril à 20h.

Fait en mairie, le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ

